

Mardi 25 octobre 2011



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

## **AFFAIRES COURANTES**

### **DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

#### **PÉTITIONS**

M<sup>me</sup> ROWAT  
M. BRIESE  
M. MAGUIRE

### **RAPPORTS DE COMITÉS**

### **DÉPÔT DE RAPPORTS**

### **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

### **QUESTIONS ORALES**

### **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

## **ORDRE DU JOUR**

### **AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

### **REPRISE DU DÉBAT (TROISIÈME JOUR)**

Sur la motion de M<sup>me</sup> CROTHERS

Que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la première session de la quarantième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M. MCFADYEN

Il est proposé que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que le discours du trône n'ait pas su reconnaître l'incapacité du gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités sans augmenter les impôts des familles manitobaines et qu'il n'ait pas reconnu que l'augmentation de la dette de 10 % chaque année et la dépendance face à la péréquation ne représentent pas des solutions durables;
- b) qu'en cette période économique incertaine, le discours n'ait pas présenté de stratégie économique pour la province ni de stratégie visant l'élimination des dépenses inutiles;
- c) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas mentionné l'importance du commerce au sein de l'économie manitobaine et qu'il n'ait annoncé aucune entente commerciale visant à stimuler l'économie du Manitoba;
- d) que le gouvernement n'ait pas su démontrer qu'il s'engageait à protéger Hydro-Manitoba de l'ingérence politique qui la force à réduire et à retarder des dépenses en capital cruciales;
- e) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas reconnu avoir commis une erreur catastrophique en adoptant le tracé ouest pour la construction de la prochaine ligne de transmission directe à haute tension;
- f) que le discours n'ait pas indiqué quelles mesures le gouvernement entendait prendre afin que le Manitoba se défasse de sa réputation de capitale du crime violent au Canada, réputation qui a été aggravée par les incendies criminels, les agressions à l'arme blanche et les homicides qui ont eu lieu durant l'été et qui laissent présager un nombre record d'homicides à Winnipeg en 2011;
- g) que le gouvernement n'ait pas su reconnaître les perturbations et les difficultés socioéconomiques persistantes causées par les inondations de 2011 et qu'il ne se soit pas engagé à entreprendre une enquête complète et indépendante sur les mesures prises par la province et les ressources utilisées pendant les inondations de 2011 ainsi qu'une évaluation des indemnités offertes par la province afin de veiller à ce que tous les Manitobains victimes d'inondations soient indemnisés équitablement;
- h) que dans son discours, le gouvernement ait continué à faire preuve d'indifférence face aux besoins des familles agricoles du Manitoba et des collectivités rurales dont le bien-être économique est d'une importance capitale pour la vitalité de l'économie provinciale;
- i) que le discours n'ait pas présenté de plan afin de compenser la perte de plus de 1 800 médecins au profit des autres provinces pendant la dernière décennie, laissant ainsi des milliers de Manitobains sans médecin de famille;
- j) que le gouvernement provincial n'ait pas réussi, après douze ans, à maîtriser l'augmentation de la bureaucratie dans le milieu de la santé, au détriment des services de première ligne;

- k) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas présenté de plan visant l'amélioration de l'accès aux institutions postsecondaires du Manitoba, la réduction de l'absentéisme scolaire ou la hausse des résultats obtenus par les élèves, lesquels ont baissé et se situent parmi les plus faibles au Canada;
- l) que le gouvernement n'ait pas réussi à faire face aux circonstances qui ont fait en sorte que le Manitoba soit, une fois de plus, la capitale de la pauvreté infantile au Canada, que la sécurité alimentaire de milliers de Manitobains qui ont recours aux banques d'alimentation chaque année ne se soit pas améliorée et que le nombre de Manitobains qui dépendent de l'aide à l'emploi et au revenu pour survivre n'ait pas diminué,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. ALTEMEYER — 22 min)

---